Paris, le 9 avril 2024

**Communiqué de presse :
Vote solennel : Projet de Loi sur la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection**

Cette après-midi, j’ai voté contre le projet de loi prévoyant la création d’une Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) par la fusion dans une Autorité Administrative Indépendante de l’ASN et de l’IRSN.

Ce vote fait suite à mon implication dans cette discussion à l’Assemblée nationale ainsi que dans tous les récents débats parlementaires sur l’énergie dont la présidence de la commission d’enquête sur la souveraineté énergétique. La navette parlementaire n’a permis ni de lever les craintes que j’ai pu soulever dans le débat ni de mettre en place une stratégie de sûreté compatible avec le défi industriel de la relance du nucléaire.

Le 23 février dernier j’ai adressé au Président de la République, en amont du dernier conseil de Politique Nucléaire, un courrier listant cinq décisions urgentes à prendre. Force est de constater que rien n’a bougé sur ces points et que ce courrier est toujours sans réponse.

Où en est la redéfinition de nos objectifs de sûreté pour les rendre compatibles avec un programme industriel ? Où en est la stratégie de fermeture du cycle du combustible nucléaire ? Où en est la stratégie foncière dont nous avons urgemment besoin pour développer le nucléaire de demain et celui du futur ? Où en sont les définitions des objectifs pour les réacteurs innovants afin de rendre leur développement utile à la France ?

Ce projet de loi sur la création de cette Autorité de Sûreté avait pour principal objet de masquer l’inaction du gouvernement en matière énergétique. Je ne m’y résoudrai jamais. Se défausser sur une réforme de la gouvernance de la sûreté nucléaire ou assister au comité exécutif d’EDF ne masquera pas les manques qui incombent directement au gouvernement.

C’est le rôle du gouvernement de construire la stratégie de financement du plan de construction de nouveaux réacteurs et des infrastructures qui les accompagneront, tout comme c’est son rôle de poser rapidement des commandes fermes pour ces réacteurs et d’élaborer la Programmation Pluriannuelle de l’Énergie qui sécurisera la filière dans les investissements lourds, nécessaires à sa relance. Sans ces décisions du gouvernement, toute agitation est vaine !

Sur le fond, notre système d’expertise et de décision en matière de sûreté et de sécurité nucléaire a été imaginé et construit de façon exigeante par ma famille politique comme une condition d’acceptabilité de la stratégie électronucléaire française. Cette exigence ne peut pas être sacrifiée sur l’opportunité d’une simple opération de communication politique. Le débat sur l’évolution de la gouvernance a donc très largement raté sa cible.

Avec cette proposition et la méthode de passage en force utilisée par le gouvernement, le Ministre chargé de l’énergie nous conduisait dans une impasse. Je ne pouvais voter une réforme faute de mieux. Parce que je crois à l’absolue nécessité de l’exigence, du sérieux et du travail pour réussir la relance du nucléaire en France, je me suis donc opposé à l’adoption d’un texte qui ne constitue qu’une opération de communication aux effets négatifs colossaux.

**Raphaël SCHELLENBERGER**Député du Haut-Rhin
Conseiller d’Alsace